

LA REDECOUVERTE DE L'ICHTYOFAUNE DE FRANCE : L'EXEMPLE DES BROCHETS

Gaël Denys, Agnès Dettai, Henri Persat, & Philippe Keith

Après presque 2 siècles de recherches, nous pensions tout connaître de la diversité biologique des poissons d'eau douce de France. Avant les années 2000, les différents ouvrages listant les espèces présentes dans les bassins français référençaient 80 espèces. Avec l'arrivée de la génétique et la prise en considération de l'histoire hydrographique française, une vingtaine d'espèces supplémentaires ont intégré le référentiel taxonomique, souvent des espèces qui n'avaient pas été identifiées dans des genres de poissons que l'on croyait monospécifiques.

Le brochet *Esox lucius* est un exemple frappant, parmi d'autres (goujons, vairons...). En 2011, une étude approfondie des critères morphologiques et génétiques a permis de décrire une nouvelle espèce (*Esox cisalpinus*) en Italie. Une réévaluation des brochets français a donc été réalisée à partir de données morphologiques et génétiques sur des spécimens récents et anciens issus des collections du Muséum national d'Histoire naturelle. Morphologie et génétique s'accordent sur la présence de l'espèce italienne *Esox cisalpinus* dans le Lac Léman au XIX^{ème} siècle en cohabitation avec le brochet commun, ainsi que dans le Lac Saint-André dans les années 1920. Cependant aucun spécimen récent n'a pu être trouvé encore, cette espèce pourrait ne plus être présente dans les lacs périalpins. Mais cette étude a surtout mis en évidence une lignée distincte depuis 5 millions d'années qui est maintenant une espèce, nouvelle pour la science, le brochet aquitain *Esox aquitanicus*. Son aire de répartition est limitée au Sud-Ouest de la France (bassins de la Charente à l'Adour). Elle se distingue du brochet commun par une robe marbrée, un museau plus court, mais également par un nombre de vertèbres et d'écailles sur la ligne latérale moins important.

Compte tenu de l'importance socio-économique du brochet en France et du souci de préservation d'un poisson classé sur la Liste Rouge des Espèces Menacées, d'importantes opérations de repoissonnement ont eu lieu depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle sur tout le territoire français. Parce que le brochet aquitain n'avait pas été identifié comme une entité distincte et endémique, une espèce non native (le brochet commun) a été introduite dans son aire de répartition très réduite.

La gestion adaptée des bassins au niveau national nécessite donc une connaissance précise de notre ichtyofaune qui n'est malheureusement pas encore disponible pour tous les groupes.